

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	
	INTITULE DU POSTE	Référent(e) pour les directrices et les directeurs d'école
	PLACE DU POSTE	
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le (la) référent(e) participe à l'accompagnement des directrices et des directeurs du département dans l'exercice de leurs missions (vie de l'école, relations avec les parents d'élève, partenariat avec les communes, formation continue, etc.).
	MISSIONS	
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - d'assurer le lien avec les directeurs d'école, les inspecteurs de l'éducation nationale en charge des circonscriptions et l'Adjoint au Directeur académique en charge du premier degré, en recueillant toutes les informations pouvant être utiles au fonctionnement des écoles. - d'apporter, en lien avec les inspecteurs de l'éducation nationale en charge des circonscriptions du premier degré, son appui aux écoles dans les domaines recouvrant plus particulièrement le bien-être au travail, la relation aux familles, le partenariat avec les mairies, la lutte contre l'absentéisme, la gestion des comportements perturbants, la promotion des valeurs de la République, l'égalité fille-garçon... . en suivant ou en mettant en place des actions qui pourraient localement s'avérer nécessaires dans ces domaines, appelant parfois la construction de partenariats ; . en suivant l'absentéisme, le décrochage scolaire et la situation de l'instruction dans les familles des élèves ; . en accompagnant les écoles dans la gestion des publics scolaires difficiles ; . en veillant au suivi des signalements d'incidents et à la prise en charge adaptée des élèves au comportement perturbant ; . en recueillant les obstacles au dialogue fluide avec les collectivités territoriales en particulier la commune tutélaire - d'assurer des missions transversales ou thématiques à la demande de Monsieur le Directeur académique, notamment contribuer à la formation des directeurs en lien avec l'IEN en charge de cette mission.
	COMPETENCES	Le (la) référent(e) doit être une directrice ou un directeur actuellement en poste, expérimenté(e) disposant d'états de service reconnus pour leur excellence. Cette fonction requiert des qualités d'organisation, d'initiative et de communication, un sens aigu de la diplomatie et une grande disponibilité. Elle requiert également une loyauté sans faille, le sens de l'État et du service public.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	REMUNERATION	Le référent directeur conserve, en montant, le même niveau indemnitaire que celui détenu lors de son dernier poste. Le régime horaire et de congés est celui d'un enseignant (27 heures hebdomadaires et congés scolaires).
	NOMINATION	La nomination se fait à titre définitif (perte du poste précédent) pour une durée de 3 ans. Les points de stabilité acquis lors du poste précédent sont conservés.
	REGIME HORAIRE	
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae doivent être transmises pour le 09 octobre 2020 à 12 heures dernier délai.</p> <p>Elles sont adressées à Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale des Bouches du Rhône, s/c de Madame l'inspectrice ou Monsieur l'inspecteur de l'Éducation nationale, à l'adresse mail de la circonscription de rattachement ainsi qu'à l'adresse ce.iena13@ac-aix-marseille.fr (L'envoi à cette adresse est impératif pour la prise ne compte des candidatures)</p> <p>Les dossiers seront examinés après avis de l'IEN. Les candidats retenus seront convoqués à la DSDEN pour un entretien le mercredi 14 octobre. La prise de poste sera effective le lundi 2 novembre</p>